

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le 16 janvier 2017, à 14 h, à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

- | | |
|----------|--|
| 2017-001 | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017 |
| 2017-002 | Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 décembre 2016 |
| 2017-003 | Autorisation de signature de promesses de vente de terrains – Parc industriel Louis-O.-Roy |
| 2017-004 | Vente de gré à gré d'un camion 10 roues 1999 usagé avec équipements |
| 2017-005 | Adoption du Règlement numéro 1180 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2017 |
| 2017-006 | Adoption du Règlement numéro 1181 décrétant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments résidentiels récemment acquis et construits antérieurement à 1965, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny |
| 2017-007 | Adoption du Règlement numéro 1500-8 amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone ScM-23, les usages « industrie à nuisance limitée » et « industrie à nuisance élevée » |
| --- | Période de questions |
| 2017-008 | Levée de la séance |

Et j'ai signé à Montmagny, ce treizième jour du mois de janvier deux mille dix-sept.

(Signée) Sandra Stéphanie Clavet, avocate
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 janvier 2017 devant se tenir à 14 h ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 13 janvier 2017 à 16 h 04.
- et aux conseillers M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 13 janvier 2017 à 16 h 04 de même que par l'envoi d'un courriel.

(Signée) : Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le 16 janvier 2017, à 14 h.

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier et M. Marc Laurin, formant quorum sous la présidence du maire. L'assistante-greffière Denise Vézina et le directeur général M^e Félix Michaud sont également présents.

EST ABSENT :

M. Rémy Langevin

Seuls les sujets qui apparaissaient à l'avis de convocation ont été discutés lors de la séance extraordinaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017 tel que présenté.

Adoptée

2017-002

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 20 DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 décembre 2016 et d'autoriser les services municipaux et intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-003

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE PROMESSES DE VENTE DE
TERRAINS – PARC INDUSTRIEL LOUIS-O.-ROY**

CONSIDÉRANT que le directeur général est autorisé à négocier, au nom de la Ville de Montmagny, la vente de terrains situés dans le parc industriel Louis-O.-Roy;

CONSIDÉRANT que la négociation de tels dossiers de vente implique généralement la signature de promesses de vente;

CONSIDÉRANT que chaque promesse de vente fera l'objet de discussions par les membres du Conseil municipal préalablement à sa signature;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, les promesses de vente de terrains situés dans le parc industriel Louis-O.-Roy; chaque acte de transaction découlant des promesses de vente ainsi signées sera autorisé par résolution du Conseil municipal.

Adoptée

2017-004

**VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UN CAMION 10 ROUES 1999 USAGÉ AVEC
ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De vendre de gré à gré à l'entreprise Martin Mercier inc. au prix de 18 500 \$, un camion 10 roues usagé, 1999, de marque Sterling, muni d'équipements servant principalement au déneigement et n'ayant plus d'utilité pour la Ville de Montmagny; le tout, tel que vu et sans aucune garantie et conditionnellement à ce que l'acquéreur signe une déclaration en ce sens et s'engage à assumer toutes les taxes et frais exigibles par les instances gouvernementales.

2. D'autoriser en conséquence la directrice des travaux publics et des infrastructures ou le superviseur aux travaux publics à signer tout document pour donner effet à la présente résolution, dont ceux relatifs au transfert de propriété du véhicule auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Martin Mercier inc. de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2017-005

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1180 DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, COTISATIONS, FRAIS
ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2017**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1180 décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2017, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 12 décembre 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2017-006

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1181 DÉCRÉTANT
L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DES
BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS RÉCEMMENT ACQUIS ET CONSTRUITS
ANTÉRIEUREMENT À 1965, DANS LES ZONES COMPRISES DANS LE
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

2017-007

1. D'adopter le règlement numéro 1181 décrétant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments résidentiels récemment acquis et construits antérieurement à 1965, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 12 décembre 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1500-8 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LA ZONE ScM-23, LES USAGES « INDUSTRIE À NUISANCE LIMITÉE » ET « INDUSTRIE À NUISANCE ÉLEVÉE »

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1500-8 amendant le Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone ScM-23, les usages « Industrie à nuisance limitée » et « Industrie à nuisance élevée », pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 5 décembre 2016; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

2017-008

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Mercier

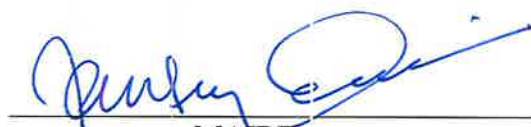
Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 16 janvier 2017, à 14 h 30.

Adoptée


ASSISTANTE-GREFFIERE


MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017.


MAIRE
